

Bienvenue en Allemagne !

En raison de la pandémie du COVID 19, des dispositions spéciales s'appliquent à l'entrée en Allemagne. **Toute personne** âgée d'au moins 12 ans **entrant en Allemagne doit obligatoirement fournir une attestation**, quel que soit le mode de transport utilisé et indépendamment du fait qu'elle ait ou non séjourné dans une zone à haut risque ou une zone à variants du virus. De plus, les personnes entrant en République fédérale d'Allemagne venant de séjourner à l'étranger dans une zone à haut risque ou une zone à variants du virus doivent obligatoirement fournir une déclaration spéciale et une attestation ainsi qu'observer une quarantaine. Le transport par train, bus, bateau et avion de personnes en provenance directe d'un pays à zone à variantes du virus est interdit, hormis quelques exceptions très restrictives.

Informations pour les personnes vaccinées et rétablies :

Les attestations de vaccination et de rétablissement peuvent remplacer une attestation du résultat négatif d'un dépistage virologique et exempter de la quarantaine d'entrée. Ce règlement ne s'applique en aucun cas après un séjour dans une zone à variants du virus.

Questions relatives au coronavirus : <https://www.zusammengegencorona.de/informieren/basiswissen-zum-coronavirus/>

Vous avez reçu un texto concernant le coronavirus ?

Depuis le 1^{er} mars 2021, les opérateurs de réseaux mobiles allemands envoient, par message court, des informations actualisées sur le coronavirus, publiées par le gouvernement fédéral, aux personnes entrant en Allemagne, sur la base de l'article 36 (10) phrase 1 numéro 3 de la Loi sur la protection contre les infections en liaison avec l'article 12 de l'ordonnance sur les conditions d'entrée en Allemagne dans le contexte du coronavirus. Vous trouverez de plus amples informations sur la protection des données ici : <https://www.bundesgesundheitsministerium.de/coronavirus-infos-reisende/einreise-sms/datenschutzhinweise.html>

Sommaire

- **Quelles sont les règles qui s'appliquent à moi ?**
- **Questions sur la quarantaine et les exceptions à la quarantaine obligatoire**
- **À quoi dois-je faire attention pendant le voyage et pendant mon séjour en Allemagne ?**
- **Où puis-je trouver d'autres informations ?**

Quelles sont les règles qui s'appliquent à moi ?

Dans le graphique suivant, vous trouverez les obligations applicables dans le contexte du coronavirus SARS-CoV-2 lors de l'entrée en Allemagne.

À noter : il peut y avoir des exceptions aux obligations en matière d'enregistrement, d'attestations et de quarantaine.

Dans quelle région ai-je séjourné au cours des dix derniers jours avant mon entrée en Allemagne ?

Liste actuelle des États comportant des actuallement des zones à haut risque et des zones de variants

du virus : www.rki.de/risikogebiete

Zone à haut risque	Zone à variants du virus	Zone sans haut risque
	<p>Actuellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Interdiction de transport ▪ Certaines restrictions d'entrée <p>très peu d'exceptions !</p>	
<p>Avant d'entrer en Allemagne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration <input checked="" type="checkbox"/> Pour les personnes à compter de l'âge de 12 ans sont obligatoires : un test négatif ou un certificat de rétablissement ou de vaccination <p>peu d'exceptions !</p>	<p>Avant d'entrer en Allemagne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration <input checked="" type="checkbox"/> Pour les personnes à compter de l'âge de 12 ans : test négatif nécessaire <p>très peu d'exceptions !</p>	<p>Avant d'entrer en Allemagne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Pour les personnes à compter de l'âge de 12 ans sont obligatoires : un test négatif ou un certificat de rétablissement ou de vaccination. <p>très peu d'exceptions !</p>
<p>Après l'entrée en Allemagne :</p> <p>Quarantaine*, exemption possible notamment pour les personnes rétablies et les personnes vaccinées ; fin précoce de la quarantaine sur présentation d'un test négatif à compter du 5^e jour suivant l'entrée en Allemagne</p>	<p>Après l'entrée en Allemagne :</p> <p>Quarantaine*,</p>	<p>Après l'entrée en Allemagne :</p> <p>Pas de quarantaine</p>

*L'obligation d'observer une quarantaine se terminera automatiquement dès que la région concernée aura été rayée de la liste consultable sur www.rki.de/risikogebiete. Pour l'instant, l'obligation d'observer une quarantaine se terminera le 30/09/2021.

**Vous trouverez des informations sur les possibilités de test en Allemagne ici : [https:// map.schnelltestportal..de/](https://map.schnelltestportal.de/)

Feuille d'information présentant les règlements en vigueur pour des personnes entrant en Allemagne dans le contexte du coronavirus SARS-CoV-2 :

https://www.bundesgesundheitsministerium.de/coronavirus-infos-reisende/merkblatt-dea.html?fbclid=IwAR2W9XX4YnK5FpFmFN_ANBr0yfNqMvjOMMbZGuM3uh7hzmP-DLzLRE4Rtao

Questions sur la quarantaine et les exceptions à la quarantaine obligatoire :

Précision : La quarantaine obligatoire lors de l'entrée en Allemagne est réglementée, au niveau fédéral, par l'ordonnance sur les conditions d'entrée en Allemagne dans le contexte du coronavirus. L'obligation d'observer une quarantaine se terminera, en vertu de la réglementation actuelle, au 30/09/2021.

- Si vous avez séjourné dans une zone à haut risque ou une zone à variants du virus, vous devez vous rendre directement à votre domicile - ou un autre hébergement sur votre lieu de destination - et vous isoler pendant **dix jours (quarantaine au domicile)**. Après un séjour antérieur dans une zone à variants du virus, la durée de l'isolement s'élève à **quatorze jours**.
- Pendant cette quarantaine, il est interdit de quitter la maison ou l'appartement et de recevoir des visiteurs. N'oubliez pas : Cette mesure sert à protéger votre famille, vos voisins et tous ceux qui vous entourent. Les violations du régime de quarantaine peuvent être sanctionnées par des amendes !
- En cas de séjour préalable dans une **zone à haut risque**, l'obligation d'observer une quarantaine au domicile peut être levée prématurément voire ne doit pas être observée si une attestation de rétablissement, une attestation de vaccination ou un résultat de test négatif sont transmis à l'autorité compétente via le portail d'entrée de la République fédérale d'Allemagne sous le lien <https://einreiseanmeldung.de>. Une attestation de test ne réduit la quarantaine que si ce test a été effectué au plus tôt cinq jours après l'entrée en Allemagne. Pour les personnes de moins de 12 ans, la quarantaine prend fin automatiquement après le cinquième jour suivant l'entrée en Allemagne.
- Pour les personnes venant de séjourner dans une **zone à variants du virus**, il est formellement impossible d'écourter la quarantaine.
- Attention : Nous attirons votre attention sur le fait **qu'actuellement, aucune constatation telle que stipulée à l'article 4, 2, phrase 5 de la Coronavirus-Einreiseverordnung (ordonnance sur les conditions d'entrée en Allemagne dans le contexte du coronavirus)** n'a eu lieu. L'article 4, 2, phrase 5 prévoit que les personnes qui ont séjourné auparavant dans une zone à variants du virus peuvent, à titre exceptionnel, ne pas devoir observer une quarantaine si « la personne entrant en Allemagne est totalement vaccinée au moyen d'un vaccin contre le coronavirus SARS-COV-2, pour lequel le Robert-Koch-Institut a établi et publié explicitement sur sa page web en se référant à cette prescription, que ce vaccin est suffisamment efficace contre le variant corona à cause duquel il a été procédé au classement en zone à variants de virus. ». Cela signifie que même pour les personnes vaccinées, quel que soit le vaccin qu'elles ont reçu, la quarantaine de quatorze jours est obligatoire si elles ont séjourné auparavant dans une zone à variants du coronavirus.

- De plus, la quarantaine au domicile prend fin automatiquement dès que la zone concernée ne figure plus sur la liste consultable sur www.rki.de/risikogebiete (suppression de la mention de la zone sur la liste).
- **Vous trouverez plus d'informations sur l'obligation de quarantaine et les exceptions ici :**
<https://www.bundesgesundheitsministerium.de/coronavirus-infos-reisende/faq-tests-einreise.html>

À quoi dois-je faire attention pendant le voyage et pendant mon séjour en Allemagne ?

- Veuillez tenir compte des dispositions applicables dans votre Land. Ce lien vous permet d'accéder aux sites web des Länder : <https://www.bundesregierung.de/breg-de/themen/coronavirus/corona-bundeslaender-1745198>
- Vous pouvez vous protéger et protéger les autres **en réduisant les contacts** et en respectant les gestes et mesures barrières (**distanciation + hygiène + port du masque en l'absence de distanciation + aération**): <https://www.infektionsschutz.de/coronavirus/alltag-in-zeiten-von-corona.html>
- En cas de **symptômes** typiques **d'une maladie** causée par le virus corona (toux, fièvre, écoulement nasal, perturbation de l'odorat ou du goût), contactez votre médecin de famille par téléphone ou contactez le service médical de garde (www.116117.de / tél.: 116117). Installez-vous dans un hébergement approprié, isolez-vous et ne recevez pas de visites.
- Veuillez utiliser l'**application de traçage du Covid-19** (<https://www.corona-warn.app/de/>).
- La Déléguée du Gouvernement fédéral à l'intégration fournit également des informations complètes en plusieurs langues sur les **règles de conduite** et les recommandations pour la protection contre le COVID-19 : <https://www.integrationsbeauftragte.de/ib-de/amt-und-person/informationen-zum-coronavirus>

Où puis-je trouver d'autres informations ?

Questions concernant les interdictions de transport et les exceptions :

- <https://www.bundesgesundheitsministerium.de/coronavirus-infos-reisende/faq-tests-einreise.html>

Questions concernant les restrictions à l'entrée en Allemagne en provenance de zone à variants :

- www.bmi.bund.de/SharedDocs/faqs/DE/themen/bevoelkerungsschutz/coronavirus/coronavirus-faqs

Questions sur les attestations et les exceptions à l'obligation de fournir des attestations :

Vous trouverez ici les réponses relatives aux attestations de test, de rétablissement et de vaccination, par exemple les exceptions à l'obligation de fournir des attestations et les exigences auxquelles ces attestations doivent répondre : <https://www.bundesgesundheitsministerium.de/coronavirus-infos-reisende/faq-tests-einreisende.html>

Questions sur l'enregistrement et les exceptions à l'obligation de s'enregistrer :

Avant votre entrée, vous avez effectué l'enregistrement numérique. Ici, vous trouverez des réponses à vos questions sur l'enregistrement numérique des entrées : <https://www.bundesgesundheitsministerium.de/coronavirus-infos-reisende/faq-tests-einreisende.html>